

## **COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Annonce des mesures d'amélioration des impacts environnementaux

**McMasterville, le jeudi 22 octobre 2020** – Lors de la tenue d'une conférence de presse virtuelle, le jeudi 22 octobre dernier, les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) ont annoncé des mesures d'amélioration des impacts environnementaux des collectes. Positionnant la MRCVR à l'avant-garde en matière d'environnement, trois mesures concrètes seront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La collecte des ordures deviendra mécanisée et, par conséquent, le bac roulant sera obligatoire et un seul bac sera autorisé par unité d'occupation. La fréquence de la collecte des ordures sera modifiée. Les ordures seront donc collectées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, aux trois semaines. Les encombrants, jusqu'à maintenant ramassés à toutes les collectes des ordures, seront collectés séparément, une fois par mois et sur réservation. Ces mesures répondent notamment aux cibles gouvernementales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux recommandations de Recyc-Québec, au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal et au Plan stratégique de la MRCVR.

« Nous sommes bien conscients que ces nouvelles mesures demandent une adaptation pour les citoyennes et citoyens. Nous sommes confiants que rapidement ces changements collectifs porteront leurs fruits. L'arrivée du bac brun en est un bon exemple. Il y a pratiquement trois ans, nous avons introduit, dans nos quotidiens, un nouveau geste, soit celui de trier nos matières organiques. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec la collecte des matières organiques, nous avons détourné pas moins de 17 130 tonnes de l'enfouissement. Ensemble, nous pouvons faire une différence! », a tenu à préciser la mairesse de la Ville de Beloeil et préfète de la MRCVR, madame Diane Lavoie.

### **IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX**

Force est de constater qu'annuellement ces changements auront des impacts environnementaux considérables. À titre illustratif, les plus récents calculs indiquent qu'annuellement, près de 2 000 tonnes de matières seront détournées de l'enfouissement, ce qui est l'équivalent du poids de 63 baleines à bosse. Cette réduction de l'enfouissement impliquera une réduction d'environ 2 500 tonnes de gaz à effet de serre, représentant 520 voitures de moins sur nos routes. Finalement, le changement de la fréquence des collectes des ordures aura comme impact une diminution de la circulation des camions de collecte, correspondant à 14 000 km de moins sur nos routes, ou de façon symbolique, l'aller-retour entre le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et l'Alaska.

### **PRÉCISIONS AU SUJET DE CES CHANGEMENTS**

Les citoyen(-ne)s sont invités à visiter le [www.mrcvr.ca/collectes-2021](http://www.mrcvr.ca/collectes-2021) où l'ensemble des renseignements relatifs à ces changements sont précisés et expliqués, notamment au niveau des composantes des bacs roulants autorisés, de la procédure de réservation de la collecte des encombrants et de la possibilité pour les grands ménages d'utiliser un deuxième bac roulant. Il est également possible de communiquer avec le service Info-collectes, par téléphone au 450 464-4636 (INFO) ou sans frais au 1 844 722-4636 (INFO).

Il est important de noter que ces annonces s'adressent aux résident(e)s des 11 municipalités dont la MRCVR a compétence au niveau de la collecte des matières organiques, des matières recyclables et des matières résiduelles (ordures), soit : Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

– 30 –

### **Source et renseignements :**

Ariane Levasseur, conseillère en communication  
Tél. : 450 464-0339, poste 2120 | Courriel : [alevasseur@mrcvr.ca](mailto:alevasseur@mrcvr.ca)